

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-06

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaients présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaients présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaients excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°6 - Objet : Mobilisation de crédits au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), pour conforter la dotation ADEL TPE Sud Charente

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes des 4B Sud Charente, en partenariat avec la Communauté de Communes Tude et Dronne, le Pays Sud Charente et le Département de la Charente, s'est engagée dans la mise en œuvre du dispositif ADEL (Aide au Développement Economique Local) sur la période 2014-2016.

Ce dispositif permet d'aider les porteurs de projets d'entreprise :

- en création, non éligibles à la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre ;
- en développement, non éligibles à la subvention Coup de Pouce Régional aux TPE ou en complément de celle-ci (en augmentant l'effet levier de l'aide régionale dès lors que l'investissement éligible est supérieur à 25 000 € HT).

La dotation financière du dispositif ADEL TPE Sud-Charente se chiffre à 120 000 € ; elle a été établie sur la base du partenariat à part égale suivant :

- 60 000 € du territoire du Sud-Charente par l'intermédiaire des deux communautés de communes, CdC Tude et Dronne et CdC 4B Sud Charente ;
- 60 000 € du Département de la Charente.

Monsieur le Vice-Président indique qu'une opportunité de financement complémentaire est possible via un appel à projets FISAC de l'Etat qui permettrait de mobiliser 75 600 € au titre du :

- FISAC investissement, à parité avec le Département et le Pays : 60 000 €
- FISAC animation, sur la base d'un « équivalent mi-temps » d'ingénierie et des frais de communication et promotion du dispositif : 15 600 €

La mobilisation des crédits FISAC animation de 15 600 € n'est à ce jour pas validée puisqu'étant encore en réflexion et prendra effet par l'intermédiaire d'une convention de partenariat technique et financier entre le Pays Sud Charente et les Communautés de Communes.

Si ces crédits FISAC sont effectivement acquis, la dotation financière ADEL se chiffrerait alors à 198 065 €, selon la répartition suivante :

Prévisionnel financement du dispositif ADEL	
Département de la charente	60 000 €
CdC Tude et Dronne et 4 B Sud Charente	60 000 €
Reliquat crédit CORDEE TPE/animation	18 065 €
FISAC	60 000 €
TOTAL	198 065 €

La mobilisation cette enveloppe permettrait potentiellement une aide pour 40 dossiers au titre de l'ADEL sur la période 2015-2016, à raison de 5 000 € en moyenne par bénéficiaire.

Les deux communautés de communes et le Pays Sud-Charente devront constituer un dossier de demande de subvention « Opération Rurale Collective » qui devra être déposé avant le 29 janvier 2016 par le Pays Sud-Charente auprès des services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

L'animation de l'opération collective ADEL (mise en place, gestion, suivi et évaluation) sera assurée conjointement par le Pays Sud Charente et les deux communautés de communes du territoire. Une convention entre ces trois structures précisera le rôle de chaque partenaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la candidature à cet appel à projet FISAC, faisant l'objet d'un dépôt de dossier par le Pays Sud Charente auprès de la DIRECCTE ;
- autorise la Communauté de Communes des 4B à poursuivre son engagement dans la mobilisation de crédits au service de l'artisanat et du commerce ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :**2.1 DEC. 2015**.....
Publié ou notifié le :**2.1 DEC. 2015**.....
Touvérac, le**2.1 DEC. 2015**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 18 décembre 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

